

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 21329 - 79ÈME ANNÉE

Les Réunionnais victimes de la politique pro-OTAN des cabinets parisiens

BRICS 2023 : La Réunion seul pays de sa région exclu à cause de Paris

Le Sommet des BRICS est le grand rendez-vous de l'Afrique. La Réunion n'en fait pas partie car Paris a renoncé à l'indépendance de la République en alignant sa politique sur celle de l'OTAN, bras armé de la classe dominante des États-Unis. Sa participation via régime de Kiev interposé à la guerre contre la Russie ne pouvait légitimement pas déboucher sur une invitation de l'Afrique du Sud, solidaire du peuple russe. Puisque Paris n'est pas invité, La Réunion ne peut participer. A cause de Paris, La Réunion est exclue du plus important événement politique et économique se déroulant dans sa région.

Le Sommet des BRICS s'est ouvert hier à Johannesburg. Le nombre de participants fait d'emblée de cette rencontre un grand succès. Les forces vives du monde du 21e siècle sont en effet représentées dans la plus grande ville de notre région.

L'Afrique du Sud a placé ce sommet sous le signe de l'Afrique. Les pays de notre continent ont tous été invités. C'est donc le cas de Maurice, de Madagascar, des Comores et des Seychelles. La seule exception est La Réunion. L'absence de notre île à ce sommet des forces vives du 21e siècle rappelle l'isolement considérable dont notre pays est victime dans sa région.

Conséquence de l'abandon de l'indépendance vis-à-vis de l'OTAN

Le Sommet des BRICS se déroule sans l'Occident. Aucun dirigeant d'un pays occidental n'a été invité. Le président français avait voulu participer. Mais le suivisme de Paris dans la guerre en Ukraine coûte cher à La Réunion. Il est en effet impensable qu'un pays en guerre contre la Russie par régime de Kiev interposé soit invité au Sommet des BRICS dont fait partie la Russie. L'Afrique du Sud a donc pris la seule décision

possible en refusant d'inviter le numéro un français. Paris a en effet pleinement réintégré l'OTAN et applique les décisions prises par Washington. Par le passé, la République française était porteuse d'une voix différente. Il suffit de se rappeler le discours de Dominique de Villepin, ministre des Affaires étrangères à la tribune de l'ONU en 2003 pour dire « non » à l'invasion de l'Irak par les armées de l'OTAN. Aux soi-disant preuves d'armes de destruction massive brandies par son homologue des États-Unis, le ministre français avait plaidé pour une voix négociée. Ce discours fut grandement applaudi, notamment par les représentants des États de notre continent.

Nul doute que si Paris avait persisté dans cette indépendance, la République française aurait pu être le seul État occidental invité à Johannesburg, ce qui aurait ouvert la voie à une participation de La Réunion au sommet des BRICS. Notre peuple paie donc lourdement les conséquences de la politique pro-OTAN de Paris.

L'avenir de notre région se décide sans La Réunion

Le Sommet des BRICS rassemble les économies qui domineront le monde du 21e siècle, et toutes veulent développer leurs liens avec l'Afrique. Sur ce plan, la Chine montre la voie. Elle est devenue le premier partenaire économique du continent. Par exemple, son expertise dans les chemins de fer est précieuse au moment où se construisent des lignes internationales dépassant les frontières tracées par les colonisateurs. L'Afrique se reconstruit sans l'Occident, c'est aussi le message des organisateurs du Sommet des BRICS.

Il est donc bien dommage qu'à cause de Paris, les Réunionnais ne peuvent assister voire s'exprimer lors du plus grand événement politique et économique dans notre région. Le Sommet des BRICS ne

sera pas sans conséquence pour notre île, car tous nos voisins ont été, eux, bien invités.

Une fois de plus, la politique d'intégration imposée au peuple réunionnais montre ses limites, surtout quand Paris décide de renoncer à l'indépendance de

la République en matière de politique étrangère.

M.M.

Sommet des BRICS : alternative au monde unipolaire

Les dirigeants du Brésil, de la Russie, de l'Inde, de la Chine et de l'Afrique du Sud (BRICS) sont réunis à Johannesburg, en Afrique du Sud, du 22 au 24 août pour le 15e sommet des BRICS. Le ministre sud-africain des Travaux publics et de l'Infrastructure, Sihle Zikalala, a souligné l'importance du bloc économique des BRICS en tant que plate-forme alternative favorisant la coopération entre les nations sur un pied d'égalité.

Dans une interview accordée à Sputnik Afrique en marge du 15e Sommet des BRICS, Sihle Zikalala a exprimé sa conviction que la communauté mondiale recherche une plate-forme où les pays peuvent collaborer sans être dominés par les soi-disant « superpuissances traditionnelles ».

BRICS+

« La majorité des pays dans le monde aspirent à une plate-forme où ils pourraient coopérer à un niveau mutuel sans être dominés par les soi-disant superpuissances. Et c'est pourquoi de nombreuses personnes sont impatientes de rejoindre les BRICS », a-t-il déclaré.

Sihle Zikalala a salué le concept BRICS+ (c'est-à-dire l'expansion du groupe), affirmant qu'il contribuerait à remodeler l'équilibre des forces dans le monde et à créer un environnement commercial économique plus équilibré.

L'initiative BRICS+ englobe l'inclusion d'autres économies de marché émergentes, permettant une coopération plus large et plus diversifiée entre les nations.

« Les BRICS+ constituent véritablement une alternative au monde unipolaire, et ils contribueront à remodeler l'équilibre des forces dans le monde et l'équilibre du commerce économique », a déclaré le responsable.

Zone de libre-échange continentale africaine

Soulignant le rôle central de l'Afrique du Sud au sein du continent africain, le ministre a souligné que son pays sert de porte d'entrée vers l'Afrique.

Selon lui, le commerce avec l'Afrique du Sud permet non seulement d'accéder à son propre marché mais facilite également l'entrée sur le marché africain plus large.

« Nous avons récemment adopté la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf), qui permet aux entreprises basées en Afrique de faire du commerce sur le continent. Et nous pensons que l'Afrique du Sud est un point d'ancrage de cette plateforme », a déclaré Sihle Zikalala.

Il a également souligné l'importance pour les pays de pouvoir commercer dans leur propre monnaie ou d'établir une monnaie commune dans le cadre des BRICS afin de réduire leur dépendance aux influences extérieures.

Le sommet envisagera également d'élargir la composition du groupe pour inclure d'autres économies émergentes. Parmi ceux qui ont exprimé leur intérêt à rejoindre le bloc figurent le Nigeria, l'Indonésie, la Turquie, l'Égypte et bien d'autres encore. Cette expansion devrait renforcer la diversité et l'influence du groupe dans les affaires mondiales.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
77e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : publicite@temoignages.re

CPPAP : 0916Y92433

Quelques réflexions et suggestions au sujet de la statue de l'amiral Bertrand-François Mahé de La Bourdonnais

par

André ORAISON, Professeur des Universités, Juriste et Politologue

Une polémique a surgi au début de la décennie 2010 au sujet de la statue de l'amiral Bertrand-François Mahé de La Bourdonnais lorsque des manifestants engagés ont recouvert en 2011 la statue d'un « drap noir » à l'initiative de l'actuel député de La Réunion Frédéric Maillot (GDR) (1), tandis que d'autres l'ont, par la suite, badigeonné de peinture rose en 2022.

Récemment, la polémique est entrée dans sa phase paroxysmale lorsque la maire de Saint-Denis (Nouvelle Gauche) et ancienne ministre des Outremer, Ericka Bareigts, et le préfet de La Réunion, Jérôme Filippini, ont annoncé, le 26 avril 2023, que cette œuvre d'art allait être, non pas démolie ou « déboulonnée » (2), mais « déplacée dans les règles », pour être réinstallée à la caserne Lambert qui abrite l'état-major des Forces armées dans la zone sud de l'océan Indien (FAZOI) et ce, en raison du passé d'officier de marine de Mahé de La Bourdonnais.

Pour les profanes que nous sommes, voici déjà quelques certitudes sur l'actuel emplacement de la statue de Mahé de La Bourdonnais. Depuis le 15 août 1856, date de son inauguration par le Gouverneur (créole) de La Réunion Louis Henri Hubert Delisle, cette statue trône à Saint-Denis, au Barachois, et plus exactement au centre de la place Candide-Azéma, elle-même située entre la rue de la Victoire et l'Hôtel de Préfecture de La Réunion, face à l'océan Indien, et au milieu d'un jardin qui porte le nom éponyme de square La Bourdonnais.

Cette statue en bronze est, sans contredit, un monument historique magistral de quelques trois mètres de haut dû à l'œuvre artistique du sculpteur Louis Rocher : une œuvre réalisée en 1854, présentée à l'Exposition universelle de 1855 et inscrite, avec son socle en pierre et la grille qui l'entoure, à l'inventaire des Monuments historiques par un arrêté ministériel du 14 août 2000.

I. La thèse défendue par Ericka Bareigts : le déplacement justifié et définitif de la statue de Mahé de La Bourdonnais dans l'enceinte militaire de la caserne Lambert



Pour justifier sa décision visant à déplacer la statue de Mahé de La Bourdonnais, Ericka Bareigts, se place résolument dans le sillage d'un mouvement international sur l'élimination, dans l'espace public, des sculptures représentant des personnalités symbolisant le passé colonial et l'esclavagisme. Au niveau réunionnais, ce mouvement est lui-même incarné par le collectif « Laproptaz Nout Pei » (« Balayons devant notre porte » en créole).

Certes, la responsable du chef-lieu prend bien soin de s'afficher comme une « militante du non-effacement de la connaissance » quand elle déclare, dans un but d'apaisement, qu'il est question d'un simple déplacement de la statue à un autre endroit et nullement de sa destruction. Ericka Bareigts précise néanmoins qu'il s'agit-là d'un « un choix politique et militant » qui a été pris à l'occasion d'une réhabilitation d'une place laissée à l'abandon afin d'en faire un espace convivial pour accueillir dignement le public réunionnais.

Dans son argumentation à charge, elle tient à

souligner que cette statue n'est absolument « pas à sa place » car elle a été érigée en l'honneur d'un « grand esclavagiste » qui, pendant toute sa mandature à La Réunion, aurait quadruplé le nombre des esclaves et, de surcroît, « organisé, intensifié et promu les chasseurs de Marrons » (les Noirs refusant la servitude).

Certes, la maire de Saint-Denis a peut-être raison de s'exprimer en ces termes et certains, au demeurant, l'approuvent. Néanmoins, sa critique mémorielle sans appel à l'encontre d'un militaire honoré par la République pour avoir défendu les intérêts vitaux de la France dans l'océan Indien peut-elle être considérée comme la vérité ? Par acquis de conscience, ne mérite-t-elle pas d'être vérifiée dans le cadre d'une expertise ? Ce Gouverneur pouvait-il, à son époque, être contre les lois qui réglementaient l'esclavage et aller, par suite, à l'encontre de la volonté du Pouvoir royal ?

Ces questions nous paraissent d'autant plus pertinentes que, de son côté, la commission permanente de la Région avait décidé, le 5 mai 2023, de surseoir à l'examen du dossier de réhabilitation du Square La Bourdonnais, tandis que L'association des Amis de Mahé de La Bourdonnais protestait, de son côté, contre le transfert de sa statue dans un lieu peu visible pour le grand public et faisait appel à la générosité des Réunionnais pour financer une éventuelle action en justice.

Certes, comme l'admet le préfet de La Réunion, Jérôme Filippini : « Déplacer une statue, ce n'est pas habituel mais ce n'est pas interdit » (3). Nonobstant, on peut noter au passage que ce haut fonctionnaire de l'État apporte la caution explicite du Pouvoir central à une opération qui est pourtant aux antipodes des promesses faites par le Président de la République. Alors même que les destructions de sculptures battaient leur plein sur le territoire de la France métropolitaine, Emmanuel Macron ne déclarait-il pas, le 14 juin 2020, en des termes autant lapidaires que péremptoirs : « Aucune statue ne sera déboulonnée » (4) ?

II. L'antithèse soutenue par les spécialistes de l'histoire de La Réunion : le maintien de la statue de Mahé de La Bourdonnais à son emplacement actuel

Qui était Mahé de La Bourdonnais, né à Saint-Malo le 11 février 1699 et décédé à Paris le 10 novembre 1753, à 54 ans ? Qui peut vraiment se targuer de le connaître ? Plus encore, en quoi a consisté son œuvre réalisée en sa qualité de premier Gouverneur

général des Mascareignes — îles de France (Maurice) et de Bourbon (La Réunion) — pour le compte de la Compagnie française des Indes orientales, entre 1735 et 1746 ?

En fonction de quels mérites a-t-on décidé d'ériger une statue en l'honneur d'un homme qui, de fait, est connu dans la zone sud-ouest de l'océan Indien pour avoir développé l'économie des îles de cette région et assurer la paix publique ? Faut-il à ce sujet rappeler qu'il existe également une statue érigée à la mémoire de Mahé de La Bourdonnais sur la Place d'Armes à Port-Louis, la capitale de Maurice, tandis qu'une ville de l'île sœur porte le nom Mahébourg. Pareillement, la principale île des Seychelles où se trouve la capitale, Victoria, se nomme Mahé en souvenir de ce Gouverneur.

À la suite de ces remarques élémentaires mais irréfragables et sans aller au fond des choses, on peut au moins en déduire que la statue de Mahé de La Bourdonnais concerne, au premier chef, le patrimoine immobilier de La Réunion au même titre que les belles demeures coloniales ou cases créoles traditionnelles en bois de la rue de Paris à Saint-Denis, le pont suspendu de la Rivière de l'Est ou pont des Anglais entre Sainte-Rose et Sainte-Anne ou encore l'imposante bâtisse de Madame Desbassayns à Saint-Gilles-Les-Hauts.

Voici un postulat qui doit d'emblée et toujours s'imposer à tout un chacun : on ne doit pas supprimer l'Histoire ou la refaire au grès des courants politiques et idéologiques du moment. Prenons un exemple concret pour bien saisir la pertinence de ces propos : qui aurait l'idée saugrenue de vouloir faire disparaître la maison de pierres et de briques de Madame Desbassayns, une maison dont la construction a été achevée en 1788, sous prétexte que sa riche propriétaire employait de nombreux esclaves et a fait toute sa fortune et celle de sa famille sur l'exploitation d'une communauté humaine située au bas de l'échelle sociale ?

Judicieusement transformée en Musée De Ville, cette maison doit être maintenue en l'état car elle permet d'expliquer aux visiteurs comment s'est enrichie la classe dirigeante locale d'une époque sur le dos d'une population, victime du système esclavagiste : un système qui a prospéré entre 1723 — date de l'introduction officielle de l'esclavage à La Réunion avec la promulgation du Code noir établi par Colbert (un code qui était déjà en vigueur dès 1685 aux Antilles françaises) — et le 20 décembre 1848, la date de son abolition définitive dans l'ancienne île Bourbon.

On ne saurait faire abstraction ou se débarrasser de l'histoire, même lorsque celle-ci est tra-

gique et injuste, sous peine de la rendre incomplète ou hémiplegique. Sur un plan plus général, les biens immobiliers que nous venons d'énumérer, à titre d'exemples, sont des jalons ou repaires nécessaires et importants pour comprendre la courte histoire de La Réunion qui commence en 1663 avec le peuplement définitif de son territoire. Ces biens font partie intégrante des précieuses archives matérielles de l'ancienne île Bourbon et, à ce titre, ils doivent être respectés car ils sont inviolables et sacrés.

Pour avoir une vue réelle de l'histoire de La Réunion avec ses zones d'ombres et de lumières, pour éviter d'en gommer ses inévitables aspérités, ne vaudrait-il pas mieux — comme le suggère le professeur Prosper Eve — maintenir cette sculpture à son emplacement actuel et ériger, dans le même espace public, la statue d'une personnalité historique créole symbolisant le combat contre toute forme d'asservissement ?

III. La synthèse : le recours à des scientifiques pour dire qui était vraiment Mahé de La Bourdonnais avant d'envisager un éventuel déplacement de sa statue

En cas de doute majeur dans ce cas qui porte sur une longue tranche douloureuse de La Réunion pendant la sombre et tragique nuit de l'esclavage, entre 1723 et 1848, il nous paraît logique de faire appel à des spécialistes pour nous éclairer par une étude détaillée et à eux seuls.

A contrario, il n'appartient nullement à la classe gouvernante d'un pays — une classe en principe partisane et souvent ignorante — de « réécrire » l'histoire en se fondant sur une orientation politique ou idéologique ou sur son humeur du moment. Il ne lui appartient pas d'en « déchirer certaines pages » au motif qu'elles seraient jugées inutiles, sombres ou tout simplement condamnables. Il convient donc d'exclure d'emblée les politiciens dont certains s'imaginent bien trop souvent qu'ils ont la « science infuse » dans tous les domaines pour l'unique raison qu'ils ont un jour été élus conseillers régionaux, conseillers départementaux, députés, maires ou sénateurs⁵.

En conséquence, je prie instamment les responsables de la mairie de Saint-Denis, et tout particulièrement Ericka Bareigts, de faire preuve d'une très grande humilité dans cette affaire.

Pour être au plus près des réalités du temps passé de La Réunion, je l'invite à revoir sa copie et à demander une expertise à des personnalités donnant

toutes garanties de compétence et d'impartialité sur ce que fut objectivement la personnalité de Mahé de La Bourdonnais, en sa qualité de Gouverneur général de La Réunion. Cette expertise me paraît être un préalable raisonnable avant d'envisager un éventuel déplacement de sa statue à la caserne Lambert où elle échapperait alors au regard du grand public.

Bien sûr, ces personnalités indépendantes du pouvoir politique ne peuvent être que des historiens. Pour éviter tout risque d'erreur ou de manipulation, l'expertise ainsi suggérée dans cette « Tribune libre » ne saurait, au demeurant, incomber à un seul spécialiste mais à un large cénacle d'historiens en poste dans les universités françaises et notamment à ceux qui sont notoirement connus à l'Université de La Réunion.

En dernier ressort, j'affine mon point de vue : seul un aréopage de scientifiques — comprenant notamment un éminent historien réunionnais en la personne de Prosper Eve, professeur émérite de l'histoire moderne et spécialiste incontesté de l'histoire coloniale — pourrait vraiment nous éclairer sur la personnalité réelle de Mahé de La Bourdonnais et nous dire, à l'issue d'une radioscopie approfondie, si ce haut personnage de l'État qui a vécu au temps de l'esclavage mérite — dans le contexte spécifique de son époque — d'être honoré par une sculpture monumentale trônant dans un lieu public très fréquenté de Saint-Denis et à proximité du bâtiment majestueux qui abrite l'Hôtel de Préfecture de La Réunion.

(1) Voir S. FONTAINE, « Mahé de La Bourdonnais. Frédéric Maillot veut toujours « bat a tèr » la statue », Le Quotidien de la Réunion, mercredi 28 juin 2023, p. 8.

(2) Le « déboulonnage » est généralement défini par les dictionnaires comme une opération au cours de laquelle une statue située dans un espace public en est retirée du fait de l'intervention d'une association, d'un parti politique ou d'une collectivité territoriale qui estiment qu'une personnalité représentée en sculpture ne mérite nullement l'honneur d'un tel monument ou ne le mérite plus.

(3) P. PLANCHENAU, « Volcan, émeutes, Mahé... les dossiers brûlants du préfet », Le Journal de l'île de La Réunion, mercredi 12 juillet 2023, p. 8.

(4) Voir notamment à ce sujet Le Monde des 14, 15, 16 et 17 juin 2020.

Oté

Volkan i pète épi la prodikssyon lantiye i dékaniye.

Lé vré, lé pa vré ? An l'éta, alon di ni koné pa...

Mézami yèr midi mwin la rogarde télé é zour-la l'avé konm invité lo Prézidan la shanm d'agrikiltir é demoune pou poz késtyon lété zot kaz. Lété intéressan, mi panss, par lo bann késtyon pozé épi par lo bann répons. Mwin pèrsonèlman mi yèm bien ékoute bann késtyon-répons konmsa.

L'avé dabor in késtyon dsi la prododikssion lantiye dann sirk Cilaos ; i paré néna in kriz lantiye sète ané é lé domaz pars sé in kékshoz i sava bien avèk Cilaos — dizon in produi tipik dann in tériroir rényoné. Alor, néna in plantèr la di dann télé, son kamarad dabitide i ramass in tone dè san é sète ané li la ramass sink san kilo. Lo Prézidan la shanm la di l'ané passé bann plantèr la ramass 70 tone é sète ané lé possib zot i ramass solman 25 tone. A suiv mé si lé vré sar in sakré rokilade.

Domaz néna poin in group zékspèr pou suiv lé shoz konmsa é sé kan la fini k'i sipoz kossa l'arivé é kossa i sipoz so foi issi ?

Momandoné néna i moune la soné pou domandé si la pa noute volkan l'otèr vik li la komanss koulé épi larg son bann gaz an plin kan lo léguime té an flèr... In késtyon riské mé pou kossa noute volkan noré poin son linflianss dsi lantiye... Lo prézidan la répons, bann sèrviss ofisyèl té apré esèye trouv lo rézon mé li la di késhoz é sa i porte dsi lo gouvayé.

Pou gouvayé ossi té pa in bon sèzon sète ané é oilak'i akiz galman noute volkan : promyé flèr la bien ténir, dézyèm flèr la pa kolé é bann fèye la sèssé. Mi rapèl mèm la rékolt la dékal in moi é pou kèl rézon i koné pa non pli... astèr kossa ni pé dir ?

Ni pé dir i fo anvoye in jenn rényoné fé zétide dans noute bande plantaz — pa demoune déor siouplé — avèk in bon laboratoi épi bann z'antène lobssèrvasion in pé partou oussa gouvayé i pouss... konmsa nou va dir, i vo myé prévni ké guérir é la syanss sé in bon rokour kan lé shoz i goupaye pa konm i fo. Sa lé inportan si ni vé trape noute lotonomi alimantèr é mwin néna konm l'inprèssion bann sindika plantèr lé sanssib bann késtyon konmsa.

Astèr alon pa konfonn la vitèss avèk la prèssipitasson. Zot i koné lèspri kréol i yèm vangué sa. Donk donn ali labitide bann zétide syantifik bien bazé dsi létide la réalité, pars sansa in néstan son lèspri va mète a plané san rézilta fyab.

A bon antrandèr, salu !

Justin

NB zot i rapèl kan létshi la pa doné in sèzon ? Kissa i rapèl pou koué ? Mwin pèrsonèl mwin la pa antann lèsplikasson si néna inn.